



Association des professionnels en philanthropie (AFP)

Mémoire – Consultations prébudgétaires

Comité permanent des finances  
de la Chambre des communes

23 février 2016

Association des professionnels en philanthropie  
260, King Street Est  
Bureau 412  
Toronto (Ontario) M5A 4L5  
416-941-9212

## Sommaire

L'AFP est heureuse de pouvoir de nouveau présenter ses recommandations au Comité permanent des finances. Elle est reconnaissante au gouvernement fédéral d'appuyer le secteur caritatif, notamment en ayant adopté l'an dernier des dispositions visant à éliminer l'impôt sur le gain en capital des dons de bienfaisance sous forme de parts de sociétés privées et des biens immobiliers.

Selon l'Enquête nationale sur les organismes bénévoles et sans but lucratif, le secteur des organismes de bienfaisance emploie deux millions de Canadiens; il compte pour 10,5 % de la population active et pour 8,1 % de notre PIB.

Pour la deuxième fois désormais, l'AFP et Ipsos-Reed ont sondé de nombreux Canadiens au sujet de leurs opinions sur la philanthropie, les dons, le bénévolat et la bienfaisance (enquête sur « Ce que veulent les donateurs canadiens »). De nombreuses constatations sont positives.

Plus des trois quarts (77 %) des Canadiens croient que les organismes de bienfaisance jouent un rôle important dans la société, en satisfaisant des besoins auxquels le gouvernement et le secteur privé ne répondent pas; en outre, la confiance à l'égard du secteur des organismes de bienfaisance est considérablement plus élevée qu'à l'égard des secteurs public et privé (75 % par rapport à 63 et 49 %, respectivement).

De plus, les Canadiens appuient grandement les organismes de bienfaisance; 70 % ont fait un don de bienfaisance en argent au cours des 12 derniers mois. Pour la plupart, les donateurs sont très généreux : 44 % appuient 2 ou 3 causes, 21 % appuient 4 ou 5 causes et 16 %, 6 causes ou plus. Seulement 20 % appuient un seul organisme de bienfaisance.

Par conséquent, nous appelons le Comité sénatorial des finances à continuer d'appuyer des organismes caritatifs et philanthropiques de manière novatrice. Cette année, nous recommandons au gouvernement :

1. d'intégrer dans le budget 2016 la disposition du budget 2015 visant à éliminer l'impôt sur le gain en capital des dons de bienfaisance sous forme de parts de sociétés privées et de biens immobiliers;
2. d'accroître le nombre de dons de bienfaisance et d'encourager les Canadiens à augmenter leurs dons en étendant le super crédit pour premier don de bienfaisance et en établissant un crédit d'impôt extensible pour les dons de bienfaisance.

## Contexte

L'Association des professionnels en philanthropie (AFP) représente 33 000 collecteurs de fonds et organismes de bienfaisance qui recueillent plus de 115 milliards de dollars annuellement dans le monde entier, soit près du tiers de tous les dons de bienfaisance en Amérique du Nord. Au Canada, les 3 500 membres de l'AFP, répartis dans 20 sections, œuvrent dans plus de 1 800 organismes de bienfaisance partout au pays et recueillent des milliards de dollars chaque année.

Ces sommes ne sont pas recueillies en vase clos, mais conformément au Code de principes et de normes d'éthique de l'AFP, créé en 1964, qui reste l'un des rares codes d'éthique en vigueur. Ce code, qui établit les normes les plus élevées en matière de collecte de fonds, a servi de fondement aux codes de conduite dans de nombreux pays. L'AFP a aussi réuni plus de 30 associations nationales de collecte de fonds du monde entier afin de rédiger *l'Énoncé international des principes éthiques en levée de fonds*, qui constitue une série de valeurs et de normes supplémentaires pour la communauté mondiale des collectes de fonds.

L'AFP a aussi instauré un processus d'accréditation en 1981, afin d'aider les donateurs à identifier les collecteurs de fonds qui détiennent les connaissances et les compétences requises pour s'acquitter de leurs fonctions de façon efficace, consciencieuse, éthique et professionnelle. Plus de 4 000 collecteurs de fonds dans le monde ont obtenu l'accréditation de collecteur de fonds agréé ou de collecteur de fonds agréé de niveau avancé.

**Recommandation 1 : Inclure dans le budget de 2016 la disposition prévue au budget 2015 visant à éliminer l'impôt sur le gain en capital des dons de bienfaisance sous forme de parts de sociétés privées et de biens immobiliers.**

Le budget 2015 prévoyait l'élimination de l'impôt sur les gains en capital des dons de bienfaisance sous forme de parts de sociétés privées et de biens immobiliers devant entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Comme la disposition ne faisait pas partie du projet de loi adopté en juin 2015, il faut l'inclure dans le budget 2016 pour que cette modification devienne loi.

En 2006, le gouvernement fédéral a éliminé l'impôt sur les gains en capital s'appliquant aux titres donnés à la plupart des organismes de bienfaisance. Ce faisant, il est devenu plus intéressant pour les donateurs potentiels de faire ce type de don. Nous invitons le gouvernement fédéral à considérer maintenant les actions de sociétés privées, les terres à valeur accrue et les biens immobiliers. Cette disposition est bien vue du secteur sans but lucratif et a été fort bien accueillie par toutes les parties au budget 2015.

L'élimination de l'impôt sur les gains en capital ferait tomber un énorme obstacle à ce type de dons; ainsi, les donateurs seraient bien plus susceptibles de donner à des organismes de bienfaisance des actions, des biens fonciers et des biens immobiliers. En fait, ce type de dons revêt un intérêt considérable pour les donateurs canadiens.

On a évalué que cette proposition permettrait au secteur des organismes de bienfaisance d'accéder à des fonds supplémentaires de 170 à 225 millions de dollars provenant du secteur privé et que le coût pour le gouvernement au chapitre des recettes fiscales ne serait que de 50 à 65 millions de dollars. Cette recommandation, si elle était mise en œuvre, se traduirait par une amélioration considérable des programmes et services offerts par les organismes de bienfaisance canadiens.

**Recommandation 2 : Accroître le flux des fonds de bienfaisance et encourager les Canadiens à faire davantage de dons en élargissant le super crédit pour premier don de bienfaisance et en établissant un crédit d'impôt extensible pour les dons de bienfaisance.**

Présenté pour la première fois dans le budget 2013, le super crédit pour premier don de bienfaisance ajoute dans les faits 25 % aux taux utilisés dans le calcul du crédit d'impôt pour don de bienfaisance à concurrence de 1 000 \$ des sommes données. Le crédit peut être réclaté une seule fois pour les années d'imposition allant de 2013 à 2017.

Par exemple, si une personne fait un premier don de bienfaisance admissible de 500 \$ en 2015, et ce, sous forme d'argent, elle recevra les crédits d'impôt fédéraux suivants :

- 30 \$ (première tranche de 200 \$ réclatée [200 \$ x 15 %])
  - 87 \$ (dons de charité réclatés au-delà de 200 \$ [300 \$ x 29 %])
  - 125 \$ (super crédit pour premier don de bienfaisance [500 \$ x 25 %])
- 242 \$ en tout

Il s'agit d'une mesure cruciale pour stimuler les dons de bienfaisance qui encourage les nouveaux donateurs et promeut une culture philanthropique. Comme cette disposition devra expirer en 2017, nous pressons le gouvernement à étendre le crédit d'impôt et de le rendre de préférence permanent.

L'AFP appuie la recommandation d'Imagine Canada, qui propose l'établissement d'un crédit d'impôt extensible pour un don de bienfaisance applicable à tout don en argent de plus de 200 \$ constituant le don le plus élevé jamais réalisé par le contribuable. Un crédit d'impôt extensible de 39 % s'appliquerait à ces nouveaux dons, soit 10 points de pourcentage de plus que le taux du crédit d'impôt qui s'applique actuellement aux dons de plus de 200 \$.

Pour continuer à bénéficier du crédit d'impôt extensible au cours des années subséquentes, les contribuables devraient augmenter leurs dons au-delà du niveau des années précédentes. Cette mesure vise à inciter les Canadiens, particulièrement ceux de la classe moyenne, à faire un premier don ou à donner davantage, jusqu'à un plafond de 10 000 \$, pour répondre aux besoins actuels.

Cette disposition aurait l'avantage d'alléger le fardeau fiscal des Canadiens tout en stimulant directement les dons de bienfaisance, ce qui, à son tour, créerait des retombées économiques dans l'ensemble du secteur. Cet encouragement aux dons allégerait tout particulièrement le fardeau fiscal des familles de travailleurs et des Canadiens à revenu moyen. Parce qu'il n'y a pas de plancher au crédit d'impôt extensible, même ceux qui ne peuvent faire que de petits dons en profiteraient.

Le crédit d'impôt maximal serait de 980 \$ s'il était utilisé au cours d'une année (dans le cas d'une augmentation de 200 à 10 000 \$ des dons au cours de cette année). Toutefois, dans la plupart des cas, l'augmentation du crédit d'impôt s'échelonnerait sur plusieurs années.

Le crédit d'impôt extensible profiterait aux organismes de bienfaisance de toutes les tailles et de toutes les régions. À la longue, il ferait augmenter le nombre de donateurs et le montant des dons des Canadiens d'un bout à l'autre du pays. De plus, il servirait de complément aux récents incitatifs favorisant le don de biens, incitatifs qui s'adressent principalement aux Canadiens dont le revenu est élevé. Le crédit d'impôt est une initiative moins exclusive qui tient compte du fait que la plupart des Canadiens donnent de l'argent plutôt que des biens.

L'économiste en chef pour le secteur des organismes de bienfaisance et sans but lucratif a étudié l'incidence du crédit d'impôt extensible selon divers scénarios. Selon des estimations prudentes, la disposition pourrait générer 234 millions de dollars par an de dons nouveaux. Le coût pour le gouvernement fédéral s'élèverait à quelque 40 millions de dollars par an, ce qui représente un rendement important pour cet investissement.

En encourageant les Canadiens à donner, le crédit d'impôt extensible favoriserait aussi le renforcement des communautés. Nous savons également que les donateurs sont plus susceptibles de participer à des œuvres caritatives d'autres manières, comme par le bénévolat. Ainsi, encourager les Canadiens à donner pourrait mener à une mobilisation de nature caritative accrue auprès des collectivités.

## **Conclusion**

Les organismes de bienfaisance ont besoin de l'appui du gouvernement pour offrir de meilleurs services aux Canadiens. Mais, surtout, un secteur caritatif solide peut être un moteur de l'économie canadienne. Les changements proposés allégeront grandement le fardeau fiscal des Canadiens tout en renforçant considérablement la capacité du secteur caritatif d'offrir des programmes et des services cruciaux.

L'AFP remercie le Comité permanent des finances de lui avoir donné l'occasion de soumettre ses recommandations. Pour toute question à propos de ses propositions, prière de joindre l'AFP au 416-941-9212, ou à l'adresse suivante : [jlee@afpnet.org](mailto:jlee@afpnet.org).